## R.C.A.5V.Q. 344

52119Hc

USAGES AUTORISÉS												
HABITATION			Type de bâtiment									
			Isolé		Jumelé		En rangée					
	N		Nomb	re de loge	gements autorisés		par bâtiment		Localisation		Projet d'ensemble	
H1 Logement	Minimum Maximum		12		0		0					
					0							
BÂTIMENT PRINCIPAL												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		ale		Hauteur			Nomb	re d'étages		Pourcentage minir de grands logeme	
	mètre	%		minim	minimale		ile	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +		3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES									4			
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale		Largeur combinée des co latérales		urs	Marge POS arrière minima		Pourcentage d'aire verte minimale		Superficie d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	8 m	5 m						9 m		25 %		
NORMES DE DENSITÉ		Supe	rficie maximale de plancher					Nombre de logements à l'hectare				
	Vente	étail		Administration				Minimal	Maximal			
Ru 3 E f	Par établissemen			nt	Par bâtiment			1				
	2200 m <sup>2</sup>			1100 m <sup>2</sup>		100 m <sup>2</sup>						
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT	Pourcentage minimal exigé											
	Matériaux prohibés : Vinyle											
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES  Toute partie d'un bâtiment principal dans la zone doit être confinée à l'intérieur du volume compris à l'intérieur d'un angle d'éloignement de 30° à la limite de la zone 52003Mb - article 331.0.1												
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉC	CHARGEMEN	T DE	ES VÉHI	CULES								
ТҮРЕ												
Général												
ENSEIGNE												
ТҮРЕ												
Type 1 Général												

Type 1 Général

## R.C.A.5V.Q. 344

52120Hb

			1.0	Q. 5								
USAGES AUTORISÉS												
HABITATION			Type de bâtiment									
			Isolé	Ju	Jumelé l		rangée					
			Nombr	re de logement	gements autorisés par		oâtiment	Localisation		Projet d'ensemble		
H1 Logement	Minimum		1		1	0						
	Maxim	ıum	3		1		0					
PUBLIQUE			Superficie maximale									
P2			par ét	ablissement	sement par		iment	Localisation		Projet d'ensemble		
P3 Établissement d'éducation et de formation  RÉCRÉATION EXTÉRIEURE										<u> </u>		
R1 Parc												
BÂTIMENT PRINCIPAL												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	inimale	e	Ha	Hauteur		Nombre	e d'étages		Pourcentage minimal de grands logements		
	mètre	mètre %		minimale	maxim	ale	minimal	maximal	2 ch. ou		3 ch. ou + ou	
	metre		,	minimae	muximi	are			85m² oı		105m² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES							1	2				
NORMEC BUMBLANTATION		Ma			Largeur combinée des cours latérales		Marge POS arrière minimal		Pourcen		Superficie d'aire	
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	laté	raie	late					d'aire v		d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m	1.2	2 m	4.	8 m	7.5 m			25 %		4 m²/log	
NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES												
H1 Isolé 3 logements	6 m	1.5	5 m	6	6 m		7.5 m		25 %	6	4 m²/log	
NORMES DE DENSITÉ					rficie maximale de plancher			Nombre de	de logements à l'hectare			
NORMES DE DENSITE	Vente	•		•	Administration			Minimal			Maximal	
M 3 D d	Par établissement	Par	r bâtimen	nt P	Par bâtiment							
	3300 m <sup>2</sup>	3300 m <sup>2</sup>		3300 m <sup>2</sup>			15 log/ha					
					5500 III			To Togilla				
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU I	DÉCHARGEMEN'	r des	S VÉHI	CULES								
ТҮРЕ												
Général												
ENSEIGNE												
TYPE												